

FICHE TECHNIQUE

NETTOYANT VITRES & SURFACES MODERNES

PARFUMÉ ECOLABEL

Réf. **EL321** – Pistolet 750ml



USAGES ET PROPRIETES :

Ce produit est destiné à l'entretien des vitres et surfaces modernes (miroirs, vitrines, étagères en verre...).

- ✓ Efficace : nettoie et dégraisse sans laisser de traces.
- ✓ Adapté à un environnement alimentaire.
- ✓ Agréablement parfumé.
- ✓ Formule Ecolabel : incidence limitée sur le milieu aquatique, teneur réduite en substances dangereuses, efficacité de nettoyage testée.

*La certification Ecolabel garantie un niveau de performance au moins équivalent à une cible choisie.

MODE D'EMPLOI :

- Pulvériser directement le produit pur sur la surface à nettoyer.
- Laisser agir quelques secondes, frotter avec un chiffon non peluchant, une microfibre ou une ouate d'essuyage.
- Pour les surfaces destinées à être en contact avec les aliments, un rinçage à l'eau potable est obligatoire.
- Appliquer le bon dosage et la température minimale recommandée afin de faire baisser autant que possible la consommation d'énergie et d'eau et de réduire la pollution de l'eau.
- Ce produit n'est pas destiné à un nettoyage industriel.

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES :

Aspect : Liquide fluide
Couleur : Bleu
Odeur : Parfumé
Matériau emballage : PET
Recyclable : 100 %
Soumis TGAP : Non
Densité à 20 °C : 0,992 +/- 0,01 g/L
pH : 10 +/- 1,00
Classification CE n° 1272/2008 : non classé

CONDITIONNEMENT :

Pistolet 750ml
GENCOD : 3 700 584 301 278
Carton de 6 flacons
Dimensions carton : 36,0 x 13,8 x 26,0 cm
Poids brut carton : 5 kg
Palette de 648 pistolets

PRÉCAUTIONS D'EMPLOI :

Produit à usage exclusivement professionnel.

STOCKAGE :

Hors gel et forte chaleur

REGLEMENTATION :

Conforme à l'arrêté du 19 Décembre 2013 relatif aux procédés et produits utilisés pour le nettoyage des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées, produits et boissons pour l'alimentation de l'homme et des animaux.

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) n° 648/2004 relatifs aux détergents.

Règlement CE n° 648/2004 - 907/2006 : Contient :
Moins de 5% : agents de surface anioniques, agents de surface non ioniques, parfum.